

Enfin, M. le Président, il convient d'encourager les institutions nationales, régionales et non gouvernementales à apporter un soutien complémentaire. Les normes globales reconnues par l'Organisation, qui se fondent sur la Déclaration de 1948, fournissent le cadre général de base. Les mécanismes d'établissement des faits, de conciliation et de surveillance mis au point en vertu de divers instruments et procédures peuvent utilement guider l'action d'autres organismes. Nous saluons tout particulièrement l'action de la Commission inter-américaine des droits de l'homme, et nous nous félicitons de la récente entrée en vigueur de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Amnistie Internationale, la large gamme de groupes rattachés à des Eglises, et les Comités de surveillance d'Helsinki jouent un rôle indispensable -- leur engagement et les documents qu'ils publient sont inestimables. Les institutions nationales, régionales et non gouvernementales, ont besoin cependant du soutien et du concours actifs de l'ensemble de la communauté internationale. Nous nous félicitons donc de ce que le Centre pour les droits de l'homme ait pris l'initiative de lancer des programmes de formation dans le domaine des droits de l'homme, et nous souhaitons que tous les efforts similaires disposent de solides assises budgétaires.

M. le Président, nous avons écouté avec intérêt les interventions faites depuis le début du débat en cours. Nous avons noté les accusations et contre-accusations entre le Royaume-Uni et l'Union soviétique, ainsi qu'un échange ultérieur entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. Il nous est venu à l'esprit alors, et nous en sommes toujours conscients, que notre intervention pourrait susciter des droits de réponse similaires, et provoquer des échanges tout aussi passionnés. Mais en matière de droits de l'homme, on ne peut donner dans l'équivoque, ergoter ou pratiquer l'art du sophisme. Si notre intervention suscite la colère chez certains, allons au fond de la question.

A certains égards, cette Commission ne se prête pas bien à l'exécution du mandat qui lui est confié par la Charte. Les organisations gouvernementales ont toujours pu, mieux que les gouvernements, faire complètement la lumière, quoique de façon brutale, sur des situations. Nous représentons des gouvernements. Nos gouvernements ont des intérêts. La tentation se présente donc souvent de camoufler des positions derrière des phrases tonitruantes au lieu d'affronter directement les réalités.

Mais au-delà des gouvernements, bien au-delà des intérêts immédiats des relations étrangères, il y a les peuples du monde. Ils attendent de cette Organisation qu'elle nourrisse